

LES BILATERALES

Evoquons-les sans a priori.

1) RAPPEL HISTORIQUE

- C'est dans le discours que prononça Jacques DELORS devant le Parlement Européen, en 1989, que se trouve la genèse de l'Espace Economique Européen (EEE).

En quintessence, il proposait « *aux pays de l'AELE de rechercher une nouvelle forme d'association, avec des organes communs de décision et de gestion afin d'accroître l'efficacité de notre action* ».

- Par le rejet de l'Accord sur l'EEE, le 6 décembre 1992, la Suisse s'est isolée puisque ses partenaires de l'AELE y adhérèrent ou rejoignirent l'UE en 1995 (Suède, Autriche).
- Telles sont les circonstances qui obligèrent la Suisse à rechercher une issue, pour atténuer les conséquences économiques préjudiciables de ce rejet. C'est ainsi que naquit l'idée de la voie bilatérale, qu'il ne fut pas aisé de vendre à une UE réticente. En l'acceptant tout de même, l'UE nous a fait une concession importante qui mérite notre reconnaissance.

Conclusion

Il serait bon que l'UDC s'en souvienne et réfrène ses élans de diabolisation envers l'UE.

2) CONSTRUCTION ET MISE EN PLACE DE LA VOIE BILATERALE

- Il aura fallu grosso modo une dizaine d'années de dures négociations pour parvenir, en 1999, à faire accepter par l'UE les 7 premiers Accords bilatéraux, qui entrèrent en vigueur en 2002 ⁽¹⁾.
- Le mérite de ces Accords et de ceux qui les suivirent est de nous garantir un meilleur accès aux marchés du travail, des marchandises et des services, et d'étendre notre coopération politique avec l'UE.
- Cette décennie, justement qualifiée de « décennie perdue », a en effet été douloureuse pour notre économie. De 1991 à 1999, notre croissance économique moyenne fut inférieure à 1 % alors qu'elle fut supérieure à 2 % pour l'ensemble de l'UE. En outre, notre taux de chômage explosa (4,4 %).

⁽¹⁾ - Libre circulation des personnes
- Obstacles techniques au commerce
- Marchés publics
- Transports terrestres
- Transport aérien
- Agriculture
- Recherche

Conclusion

Plutôt que de bagatelliser l'importance des Accords bilatéraux, l'UDC serait bien inspirée de se souvenir de cette décennie perdue et des négociations âpres qu'il a fallu mener pour persuader l'UE de les accepter.

Souvenons-nous que nous étions demandeurs. Ne soyons pas masochistes.

3) DE LA VALEUR ET DE L'IMPORTANCE DES ACCORDS BILATERAUX

Les débats sur les avantages qu'apportent les Accords bilatéraux à notre économie sont spécieux puisque personne n'en conteste la valeur, même pas l'UDC qui se borne aujourd'hui à les relativiser alors qu'elle les mettait en doute autrefois !

Dès lors, est-il raisonnable de mettre en danger l'acquis des Bilatérales sans avoir d'alternatives plus attrayantes ou, pire, de galvauder cet acquis sans contrepartie ?

Conclusion

Sommes-nous à ce point schizophrènes ?

4) AUTRES AVANTAGES DES ACCORDS BILATERAUX

Enfin, ne négligeons pas les incidences bénéfiques des Accords bilatéraux.
En voici deux :

- Ils garantissent à notre économie un accès sans restriction au marché de notre principal partenaire économique et commercial (54 % de nos exportations et 72 % de nos importations). C'est un atout considérable.
- Ils nous offrent une garantie juridique précieuse, alors qu'aujourd'hui ce principe est souvent foulé aux pieds dans les relations internationales.

* * *

Puissent ces clarifications mettre à nu les *fake news* dont on nous abreuve.

Jean ZWAHLEN

a. Ambassadeur

a. Directeur Général de la BNS

Membre Fondateur de l'ASE

(Association « La Suisse en Europe »)